

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 7 AVRIL 2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du mardi 7 avril 2026**

Délibération n°33_260407**Désignation du représentant du Conseil municipal à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (A.D.I.L)**

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 1^{er} avril 2026, dématérialisée et affranchie le 1^{er} avril 2026, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Sylvain ARTHEMISE Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Imran HATTEEA Mme Eliana NARCISSE M. Mickaël CHAMAND Mme Dominique AMAZINGOI-RIVIERE M. Joël LALLEMAND Mme Yannicke SEVERIN M. Jean Michel FLORENCY Mme Françoise GASTRIN M. Pascal DORSEUIL Mme Rose Méry CORENTHY M. Mathieu MAILLOT Mme Marine MOURGAPIN M. Saad AKHOONE M. Eddy LALLEMAND M. Philippe VIRIN M. Sully AVRIL Mme Marie-Andrée MESSIRA M. Jimmy DORSEUIL Mme Emmanuelle DELAHAYE M. Jean-Fabien NACHAR M. Hugo GERARD M. Michel Ange MAILLOT Mme Frédérica VICTOIRE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Claudie TECHER Mme Christelle LEPINAY- MARIMAO M. Olivier CHAMAND Mme Marie Clarisse FRANCOISE Mme Agnès PAYET Mme Anne-Gaëlle LEPINAY Mme Juliana BLAIN M. Jérémy TURPIN Mme Laura RIVIERE M. Fabrice HOARAU ¹	Mme Jessica NARBE	Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN	M. Louis Bertrand GRONDIN ² M. Cyrille HAMILCARO Mme MANGUE Corinne ² Mme Olivia DIJOUX ² M. Teddy HOAREAU ² Mme Mathilde ROGER Mme Caroline Marie Erika TRAJEAN

¹ est arrivé en séance pendant les opérations de vote de la délibération n°24

² ont quitté définitivement la salle des délibérations pendant la présentation de la délibération n°25

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
 SEANCE DU 7 AVRIL 2026**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Laura RIVIERE a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Délibération n°23	41	2	2	0	37	6	0
Délibération n°24	42	2	1	0	Liste de la majorité	Liste de l'opposition	Abst
					37	6	1
					4 sièges	1 siège	
Délibérations n°25 à 28	37	1	7	0	37	0	1
Délibération n°29	37	1	7	0	38	0	0
Délibérations n°30 à 38	37	1	7	0	37	0	1

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA

	Conseil municipal - Séance du 7 avril 2026 Délibération n°033_260407	Direction Générale des Services
	DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (A.D.I.L)	

RAPPORT DE PRESENTATION :

Depuis de nombreuses années maintenant, la commune contractualise avec l'ADIL pour tenir, au bénéfice des saint-louisiens et des riviérois, des permanences sur son territoire (au sein de la Maison de Justice de Saint-Louis).

La mission de l'ADIL consiste à informer les particuliers sur le cadre juridique et financier relatif à la construction, l'achat ou les travaux d'amélioration du logement, notamment sur les points suivants :

- Aides et subventions, prêts épargne logement, prêts immobiliers
- 1% logement, plans de financement
- Les loyers : baux, charges et réparations locatives, montant et réévaluation des loyers
- Les contrats : contrats de vente, contrats de construction, contrats d'entreprise et de maîtrise d'œuvre, contrat de prêt,
- L'urbanisme : réglementation et procédure,
- La fiscalité : impôts locaux, avantages fiscaux et défiscalisation,
- La copropriété : l'organisation et fonctionnement d'une copropriété
- La maîtrise de l'énergie dans l'habitat : primes et prêts bonifiés

Suite au renouvellement des membres de son Assemblée délibérante, la Ville de Saint-Louis doit procéder à la désignation d'un représentant pour siéger à l'ADIL.

DELIBERATION :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune de Saint-Louis est membre de l'ADIL ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner le représentant de la Commune suite aux élections municipales,

La Maire recueille les candidatures et invite le conseil au vote suivant les dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 974-219740149-20260407-DCM033_2026-DE

S²LO

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal désigne à la majorité, Monsieur MARIMOUTOU René-Claude pour siéger au conseil d'administration de l'ADIL.

Vote : 37 pour

1 abstention (M. Fabrice HOARAU)

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA

**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**